



ASSEMBLÉE DU 2018-04-16

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
VILLE DE MANIWAKI

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le 16 avril 2018, à 19h30, à la salle du conseil.

VÉRIFICATION DU QUORUM

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Francine Fortin, mairesse, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

MOMENT DE RECUEILLEMENT

LES PRÉSENCES

Sont présents: Madame la mairesse, Francine Fortin, Mesdames les conseillères; Madeleine Lefebvre et Sophie Beaudoin, Messieurs les conseillers; Sonny Constantineau, Maurice Richard et Philippe Laramée, formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse, sont également présents, Dinah Ménard, trésorière/greffière adjointe et le directeur général Daniel Mayrand.

Est absent: Marc Gaudreau, conseiller

RÉSOLUTION NO 2018-04-081 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Philippe Laramée, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2018-04-082 Adoption du procès-verbal du 3 avril 2018.

Il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par le conseiller Philippe Laramée et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 3 avril 2018, tel que rédigé.

ADOPTÉE

PAROLE AU PUBLIC,

M. Pierre Mercier, qui habite au 289 rue Wolfe, fait souvent des marches vers la « côte à chameau », sur la rue Cartier. Il demande au conseil s'il est possible d'enlever les butoirs de ciment le long de la rue, car avec la neige, il est impossible de la pousser et ceci ne laisse pas beaucoup d'espace pour marcher.

La mairesse explique que ces butoirs ont été installés afin d'empêcher les motoneiges et les VTT de circuler sur ce côté de la rue. Le directeur général va

ASSEMBLÉE DU 2018-04-16

faire un suivi avec le service des travaux publics et voir ce qu'il est possible de faire.

M. Mercier demande s'il est encore possible de faire du bois de poêle aux Trois Clochers.

La mairesse demande au directeur général de rencontrer M. Mercier à ce sujet.

AVIS DE MOTION,

Avis de motion est, par la présente, donné par la conseillère Madeleine Lefebvre, qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un projet de règlement portant sur les nuisances, sera présenté. Le projet de règlement ayant été déposé à l'assemblée du 16 avril 2018, il y aura donc dispense de lecture lors de son adoption.

RÉSOLUTION NO 2018-04-083 Pour autoriser les signatures du Rapport final concernant le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2018.

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2018 qui vise à soutenir de nouveaux projets, bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a réalisé un projet pendant la relâche scolaire 2018 ou la période estivale 2018, ou encore ces deux périodes dans le cadre du Programme;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Madeleine Lefebvre, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'autoriser le directeur général, Daniel Mayrand à signer au nom de la Ville de Maniwaki, le Rapport final dans le cadre de ce Programme.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2018-04-084 Pour autoriser la signature d'un acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki est propriétaire des lots no 2 982 203, 3 885 520 et 4 105 427 du cadastre du Québec;

ASSEMBLÉE DU 2018-04-16

- CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec doit implanter des pylônes sur ces lots;
- CONSIDÉRANT QU' un acte de servitude doit-être préparé sur ces lots en faveur d'Hydro-Québec ;
- CONSIDÉRANT QUE tous les frais reliés aux transactions pour rendre valide l'acte de servitude, sont à la charge d'Hydro-Québec;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Sophie Beaudoin, appuyé par le conseiller Maurice Richard et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

la mairesse Francine Fortin et le greffier Me John-David McFaul soient autorisés à signer l'option de servitude 2 et l'acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec, lequel fait partie de la présente comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2018-04-085 Pour payer les comptes payables du mois de mars 2018.

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes payables pour les activités financières pour le mois de mars 2018 s'élève à 122 032,86 \$;

POUR CE MOTIF,

il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par la conseillère Madeleine Lefebvre et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

le conseil autorise la trésorière à émettre des chèques concernant les comptes payables ci-haut mentionnés, pour un montant de 122 032,86 \$;

ET QUE

les fonds à cette fin soient appropriés aux postes budgétaires identifiés à la liste des comptes payables.

ADOPTÉE

ASSEMBLÉE DU 2018-04-16

RÉSOLUTION NO 2018-04-086 Pour approuver les états financiers 2017 de l'Office d'habitation de Maniwaki-Gracefield.

CONSIDÉRANT QUE les états financiers de l'Office d'habitation de Maniwaki-Gracefield pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 présentent un déficit de 1 304 580 \$;

CONSIDÉRANT QUE les frais de sinistre non partageables avec la Ville de Maniwaki au montant de 547 219 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki contribue financièrement à 10% du montant du déficit d'opération, soit 75 736 \$;

CONSIDÉRANT QUE trois versements égaux de 14 054,25 \$ ont été effectués pour l'année 2017, pour un total de 42 162,75 \$;

CONSIDÉRANT QU' un solde de 33 573,25 \$ reste à payer, suite au dépôt des états financiers de l'Office d'habitation de Maniwaki-Gracefield;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2017-03-050 indiquait quatre (4) versements égaux de 14 054,25 \$ et que l'on désire la modifier;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par la conseillère Sophie Beaudoin et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

le conseil autorise la trésorière, à émettre à l'Office d'habitation de Maniwaki-Gracefield, le versement ci-dessus mentionné pour l'exercice financier 2017;

ET QU'ADVENANT QUE

la Société d'habitation du Québec apporte des corrections aux états financiers 2017 et que ces modifications changent le résultat de l'exercice, les ajustements pourront se faire à même un versement de 2018;

ET QUE

les fonds à cette fin, au montant de 33 573,25 \$, soient appropriés au poste budgétaire n° 05-131-20.

ADOPTÉE

ASSEMBLÉE DU 2018-04-16

RÉSOLUTION NO 2018-04-087 Pour autoriser le directeur général à signer une demande d'aide financière auprès de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour réaliser le festival « La Dérive » en juillet 2018.

CONSIDÉRANT la Ville de Maniwaki veut organiser un festival le 13 et 14 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce festival attirera quelques milliers de personnes et aura de grandes retombées économiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau offre un programme de soutien financier pour des évènements et festivals;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki veut déposer une demande d'aide financière auprès de la MRCVG pour réaliser ce projet;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Madeleine Lefebvre, appuyé par le conseiller Maurice Richard et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'autoriser le directeur général à signer la demande d'aide financière auprès de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, concernant le programme de soutien à des projets d'évènements et festivals 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2018-04-088 Pour autoriser le directeur général à signer une demande d'aide financière auprès de Tourisme Outaouais, pour réaliser le festival « La Dérive » en juillet 2018.

CONSIDÉRANT la Ville de Maniwaki veut organiser un festival le 13 et 14 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce festival attirera quelques milliers de personnes et aura de grandes retombées économiques;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Outaouais offre un programme de soutien financier dans le cadre de « Programme de développement touristique de l'Outaouais 2017-2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki veut déposer une demande d'aide financière auprès de Tourisme Outaouais pour réaliser le festival « La Dérive »;

ASSEMBLÉE DU 2018-04-16

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Madeleine Lefebvre, appuyé par le conseiller Maurice Richard et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'autoriser le directeur général à signer la demande d'aide financière auprès de Tourisme Outaouais dans le cadre de « Programme de développement touristique de l'Outaouais 2017-2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2018-04-089 Levée de l'assemblée.

Il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par le conseiller Philippe Laramée et résolu unanimement de procéder à la levée de cette assemblée ordinaire à 19h50.

ADOPTÉE

Francine Fortin, mairesse

Dinah Ménard, trésorière/greffière
adjointe